



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rencontre avec les associations de protection de l'environnement – éléments d'actualité biodiversité

DREAL Pays de la Loire

12 septembre 2025



Actualité sur la mise en œuvre de la SRB 2

- **Suivi des chantiers engagés** (valorisés dans cadre des CRB de juin et novembre) : connaissance (jeu d'indicateurs sur l'état de conservation de la biodiv et les pressions en PDL, SINP), continuité de l'action en faveur des aires protégées, actions sur la haie et les ZH, continuités écologiques (lancement travaux sur trame noire, sur résorption des points noirs), actions de mobilisation citoyenne (pilotage Région), ...
- **Réflexion continue sur la priorisation des chantiers en fonction des moyens disponibles** : priorités politiques, soutien aux initiatives venant du terrain, réflexion sur comment cibler/atteindre les territoires les moins servis, rationalisation des moyens (comité financeurs).
- Info : **prochain CRB le 13/11/25** sur thème biodiversité et santé.



Actualités budgétaires

- **Dialogue de gestion pour 2026** : pas de visibilité à ce stade ; en 2025, préservation du socle* et FV en baisse (même situation en 2026 ?) ; incertitudes sur FV (outil politique) du fait de la situation politique au national.
- **AMI biodiv DREAL** : fiches-projets bien reçues dans cadre AMI de cet été ; message passé lors du webinaire du 16/06/25** sur nécessité de coller aux priorités ministérielles bien entendu (satisfaction, facilitation) ; actuellement, compilation des demandes en vue expression des besoins au ministère ; calendrier inchangé (réponses en début d'année prochaine sur la base de l'enveloppe qui devrait nous être notifiée en fin d'année ?).
- **Poursuivre l'engagement, continuer d'être force de proposition.**
- **Message sur le conventionnement : efforts attendus sur :**
 - 1°) le respect autant que possible de la date limite de réception par la DREAL des demandes de subvention ;
 - 2°) la complétude et la rigueur dans la formalisation des pièces du dossier de demande de subvention (CERFA, plan de financement, etc). En attendant une notice/un guide de bonnes pratiques.
 - 3°) la signature de la convention (bon format de signature électronique, réactivité).

Fin juin 2025	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt annuel
31/08/25	Date limite de réception par la <u>DREAL</u> des « <u>fiches projet</u> ».
Septembre 2025	Construction du budget prévisionnel, impliquant de possibles allers-retour avec les porteurs de projet pour affiner ou préciser les « <u>fiches projet</u> ». La <u>DREAL</u> informe le ministère de ses besoins pour l'année N+1.
Janvier – février 2026	Notification par le ministère de la dotation à la <u>DREAL</u> , Construction de la programmation budgétaire de l'année N+1. Envoi de courriels et de courriers officiels informant les structures des actions retenues.
Février – 15 avril 2026	Réception des demandes de subventions déposées par les porteurs de projet sur la plateforme « <u>démarches-simplifiées</u> ».
15 avril 2026	Date limite pour notifier à l'administration le souhait de modifier à la baisse ou à la hausse le budget prévisionnel du programme d'action des <u>CPO</u> . Date limite de réception par la <u>DREAL</u> des demandes de subvention.
30 juin 2026	Date limite de réception des comptes-rendu techniques et financiers de l'année N-1 pour les subventions « <u>dites de fonctionnement</u> ».

Focus sur le Fonds vert biodiversité

- Crédits d'investissement pour des projets de territoires ; financements non pérennes (renouvelés chaque année par la Loi de finances) ; dépôt, instruction par un comité des financeurs régional (collégialité, territorialisation), et attribution des aides : au fil de l'eau.
- Pour 2025 : enveloppe consommée à l'été, stock de demande d'aides supérieur à l'enveloppe disponible. [Bilan à suivre]
- Pérennisation en 2026 ? Pas de garantie à ce jour. Pour rappel : 6,4 M€ d'aides attribuées en 2023, 5,7 M€ en 2024, 1,8 M€ de crédits délégués par le ministère en 2025.
- Mise en garde sur l'écueil à éviter : ne pas asseoir de modèle économique sur ces fonds qui ne dureront pas ; les crédits de l'AMI ne pourront pas couvrir le type de dépenses et de projets que le fonds vert SNB subventionne.

Bilan 2024 - Communication - plaquette à diffuser : projets soutenus en 2024

Le Fonds vert biodiversité accompagne les projets de territoire en Pays de la Loire

La mesure d'accompagnement de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB 2030) du Fonds vert a permis de soutenir 64 projets en Pays de la Loire en 2024, pour un montant de 5,7 M€. Ces aides, qui viennent compléter utilement les financements actuels (Etat, Région, Agence de l'eau, ...), ont permis d'accompagner des projets de territoire ambitieux et pleinement engagés dans la préservation de la biodiversité, portant à la fois sur la protection des espaces naturels, la restauration des écosystèmes dégradés, la mise en œuvre d'actions de conservation d'espèces menacées faisant l'objet de plans nationaux d'action, ou encore le rétablissement des continuités écologiques. Au travers de ces projets, ce sont plus de 295 hectares qui seront acquis et mis en gestion, et environ 270 hectares restaurés ou renaturés. La sélection présentée ici offre un aperçu de la diversité et de la qualité des projets accompagnés.

Acquisition foncière par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire (CEN) de zones humides dans les marais de l'Erdre « Blanche Noë » (Loire-Atlantique)



Credits : CEN Pays de la Loire

Espèces emblématiques : *Campagnol amphibie, Triton crêté, Phragmite aquatique, Grande douve, Flûteau nageant.*

Les parcelles acquises, qui concernent notamment des habitats d'intérêt communautaire de prairie hygrophile sur sols tourbeux acides, présentent un fort enjeu de préservation de la biodiversité.

L'acquisition de ce lot de parcelles, rendue possible par l'animation foncière menée par le CEN en partenariat avec le Conservatoire du littoral et coordonnée avec le syndicat EDENN et le département de Loire-Atlantique, complètera le parc foncier déjà acquis et permettra d'engager des actions de restauration et de gestion des habitats.

Montant de l'aide Fonds vert attribuée : 7 800 euros
Mesure : mettre en œuvre la stratégie nationale pour les aires protégées.
Surface acquise au travers du projet : 11 hectares.



Photo : L. Lédard

Accompagnement par le département de la Mayenne à l'émergence de la réserve naturelle régionale Corniche de Pail (Mayenne)

Espèces emblématiques : Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin

Le Département de la Mayenne souhaite réunir les conditions nécessaires pour créer une réserve naturelle de taille importante sur la Corniche de Pail, site à enjeux prioritaires inscrit au plan d'actions territoriales Pays de la Loire pour les aires protégées.

L'objectif recherché est d'accroître les moyens d'action du Département durant 24 mois, afin de regrouper toutes les conditions propices à l'émergence d'une protection forte du site : acquisitions foncières, ingénierie, équipements durables, travaux prioritaires de gestion.

Montant de l'aide Fonds vert attribuée : 149 331 euros
Mesure : mettre en œuvre la stratégie nationale pour les aires protégées.
Surface acquise au travers du projet : 25 hectares.



Photo : CEN

Préservation par la LPO Anjou des étangs oligotrophes forestiers favorables aux Leucorhines (Maine-et-Loire)

Le statut précaire des Leucorhines (libellules) en Pays de la Loire nécessite, pour préserver ces espèces, de mener à bien des démarches de conservation des étangs forestiers qui leur sont favorables.

La LPO Anjou vise ainsi, par ce projet, à démarcher et accompagner les propriétaires d'étangs dans l'objectif d'engager des actions de gestion et des travaux de conservation sur un réseau de sites choisis pour leurs fortes potentialités écologiques.

Montant de l'aide Fonds vert attribuée : 27 312 euros
Mesure : plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés.

Restauration par la fédération régionale des chasseurs de réseaux de mares bocagères sur le territoire du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (Vendée)

Espèces emblématiques : Triton marbré, Alyte accoucheur

Ce projet vise à restaurer un réseau d'une trentaine de mares sur deux secteurs de bocage vendéens, en appui du syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et de l'association de chasse communale de la commune de l'Oie.

Il participe donc à l'amélioration de la continuité écologique dans ces secteurs, en restaurant la fonctionnalité de ces zones humides.

Montant de l'aide Fonds vert attribuée : 70 200 euros
Mesure : restauration des écosystèmes terrestres et marins dégradés.
Surface restaurée à terme au travers du projet : 4 hectares environ.



Credits photo : Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire

Campagne de lutte contre le faux hygrophile menée par le département sur la rivière (Sarthe)

Le faux hygrophile, *Gymnocoronis spilanthoides*, est classé comme espèce exotique envahissante. La plante, originaire des zones tropicales sud-américaines, est repérée pour la première fois en France sur la rivière Sarthe en 2022.

L'objectif du plan de lutte du Département est l'éradication de la plante. Le projet consiste à recenser les foyers en suivant un protocole pré-établi, à mener des opérations d'arrachage manuel et à évacuer les déchets, enfin à assurer un suivi et une cartographie des arrachages.

Montant de l'aide Fonds vert attribuée : 20 160 euros
Mesure : lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).



Faux hygrophile sur la rivière Sarthe ; Photo : Fabien Doriel (CEN Bretagne)

Fonds vert biodiversité 2025 : premier bilan

Synthèse

Ensemble des mesures par département

Département	Dossiers validés précédemment	Montant consommé	Dossiers refusés précédemment	Dossiers proposés pour validation	Montant de l'aide proposée	Dossiers proposés pour refus	Dossiers en attente
44	16	758 592,30 €	3	0	- €	0	3
49	13	416 885,00 €	2	0	- €	0	1
53	2	65 214,00 €	1	0	0,00 €	0	1
72	5	108 390,00 €	3	0	- €	0	1
85	11	487 250,95 €	4	0	- €	0	0
Total	47	1 836 332,25 €	13	0	- €	0	6
Taux de consommation FV 2025 avant comité		99,24 %	Taux de consommation total après comité		99,24 %		

Mesure « Protéger et restaurer les espaces naturels »

Sous-mesure	Enveloppe prévisionnelle	Dossiers validés précédemment	Montant consommé	Taux de consommation avant comité	Dossiers proposés pour validation	Montant de l'aide proposée	Taux de consommation après comité	Dossiers en attente
Mettre en œuvre la stratégie nationale pour les aires protégées	925 399,26 €	13	886 564,30 €	95,80 %	0	- €	95,80 %	7
Restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés	296 000,00 €	11	289 062,00 €	97,66 %	0	- €	97,66 %	3
Total	1 221 399,26 €	24	1 175 626,30 €	96,25 %	0	- €	96,25 %	10

Mesure « Réduire les pressions sur la biodiversité »

Sous-mesure	Enveloppe prévisionnelle	Dossiers validés précédemment	Montant consommé	Taux de consommation avant comité	Dossiers proposés pour validation	Montant de l'aide proposée	Taux de consommation après comité	Dossiers en attente
Plans nationaux (PNA) d'action en faveur d'espèces menacées et plans assimilés	185 044,36 €	11	211 857,95 €	114,49 %	0	- €	114,49 %	2
Rétablir les continuités écologiques	222 000,00 €	3	193 805,00 €	87,30 %	0	- €	87,30 %	2
Protection des insectes pollinisateurs	37 000,00 €	1	8 700,00 €	23,51 %	0	- €	23,51 %	0
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	185 000,00 €	8	246 343,00 €	133,16 %	0	- €	133,16 %	0
Total	629 044,36 €	23	660 705,95 €	105,03 %	0	- €	105,03 %	4

Sous-mesure instruite par la DREAL

Sous-mesure instruite par l'AELB

Quelques exemples de projets soutenus en 2025 :

- SNAP :
 - travaux de la retenue de l'étang de Joreau en RNR (Commune de Gennes Val de Loire, 49), 97 720 euros (40%)
 - préservation du site du lac d'Or à Saint Ouen de Mimbré (CD 72), 45 000 euros (60%)
- Restauration :
 - actions sur les scirpaies de l'estuaire de la Loire (association ACROLA, 44), 40 000 euros (19%)
- PNA
 - actions en faveur du Puffin des Baléares (LPO Vendée, 85), 29 000 euros (60%)

Actualité sur la mise en œuvre de la SNAP en Pays de la Loire

- Quasiment **1000 ha supplémentaires** en APPB signés en 2025 : extension grèves de Loire +972 ha (49) et grottes de Saulges sur l'Erve 26ha (53) avec lien site classé.
 - Projet APHN dunes grises du pays de Monts (85) avance bien, plus de 300 ha.
 - Par contre, protection île du Pilier (85) une nouvelle fois retardée.

 - **Question de la reconnaissance au cas par cas en protection forte est centrale...et les instructions ministérielles sont maintenant publiées !**
- Proposer des dossiers dès que possible, en commençant par les ENS, sites du CEN, sites du Conservatoire du littoral, sites du domaine foncier de l'État (dont forêts domaniales), sites classés.
- **Etude de faisabilité RNN pointe d'Arçay** va commencer, d'abord une phase de préfiguration, biblio / diagnostic / analyse des périmètres / statuts de l'État, puis une phase élargie (dès avril 2026).

Actualité sur la mise en œuvre de la SNAP en Pays de la Loire (suite)

- Élaboration en cours du Plan d'Actions Territorial 2025 – 2027 État - Région
 - avec les CDAP, en lien avec les DDT-M
 - avec le CRB
 - en lien avec le ministère (DEB)

- Objectif : Valider ce nouveau PAT en CRB début 2026

Calendrier CDAP Pays de la Loire

- CDAP 49 : 19 décembre 2023, séance récente : 16 juin 2025
- CDAP 72 : 13 mars 2024, séance récente : 16 mai 2025
- CDAP 85 : 9 décembre 2024, prochaine séance 2nd semestre 2025
- CDAP 44 : 13 septembre 2024, séance récente : 18 juin 2025, prochaine séance fin 2025 ?
- CDAP 53 : 31 janvier 2024, prochaine séance 2nd semestre 2025 ?

Calendrier CRB Pays de la Loire

- Copil SRB 2 avril 2025 : présentation du bilan du PAT aires protégées 2022 - 2024
- Prochain CRB : 13 novembre 2025 : présentation des perspectives du PAT 2025 – 2027

→ **Fiches sites prioritaires SNAP à finaliser pour la fin d'année 2025**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

Plan national de restauration de la nature

- Rappel des objectifs généraux et des cibles du règlement européen ;
- Présentation du calendrier de travail et organisation des consultations pour co-construire le Plan national de restauration ;
- Présentation de mesures de restauration de la nature ;
- Travaux en cours ou à venir en région PDL dans le cadre de l'élaboration du plan national de restauration.

1 - Objectifs généraux et cibles du règlement européen :

1 Le règlement européen, adopté en juin 2024, prévoit en son article 1 qu'il convient de :

- **rétablir [...] la biodiversité et la résilience des écosystèmes** dans l'ensemble des zones terrestres et marines [...] **en restaurant les écosystèmes dégradés***.
- réaliser les objectifs généraux en matière **d'atténuation du changement climatique**, d'adaptation à celui-ci et **de neutralité en matière de dégradation des sols**.
- **renforcer la sécurité alimentaire et respecter les engagements internationaux de l'Union européenne**.

** La restauration consiste à rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème en réduisant ou en levant des pressions, en réalisant des travaux de génie écologique etc.*

1 - Objectifs généraux et cibles du règlement européen :

Il est important de rappeler que ce règlement :

- 1 - **est progressif** avec des cibles définis aux horizons 2030, 2040 et 2050 ;
- **fixe des objectifs de moyens** (mise en œuvre de mesures) **et de résultats** (atteinte de cibles chiffrées).

Le règlement comprend deux volets distincts :

1. Renforcer les directives existantes :

- en mettant en œuvre des mesures de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- en atteignant des cibles surfaciques par habitat.

2. Restaurer les écosystèmes au sens large :

- en mettant en œuvre des mesures de restauration dans les milieux agricoles, forestiers, aquatiques etc.
- ~~en atteignant des seuils satisfaisants.~~

1 - Objectifs généraux et cibles du règlement européen :

Ainsi, le règlement fixe notamment les objectifs suivants (**liste illustrative et non exhaustive**) :

- connaître **l'état de conservation des HIC(s) terrestres et marins** en 2040 ;
- déployer **des mesures de restauration sur 30% de la surface des HIC(s)** en mauvais état avant 2030* ;
- stopper **le déclin des pollinisateurs** à l'horizon 2030 ;
- augmenter **la valeur de l'indicateur relatif aux oiseaux communs forestiers** avant 2030 ;
- stopper **la perte nette d'espaces verts en ville** entre l'entrée en vigueur du règlement et 2030.

Par ailleurs, il est demandé aux États-membres de :

- estimer **les besoins financiers nécessaires** pour assurer la restauration ;
- identifier **les subventions qui ont une incidence négative** sur la réalisation des objectifs du règlement.

1 - Objectifs généraux et cibles du règlement européen :

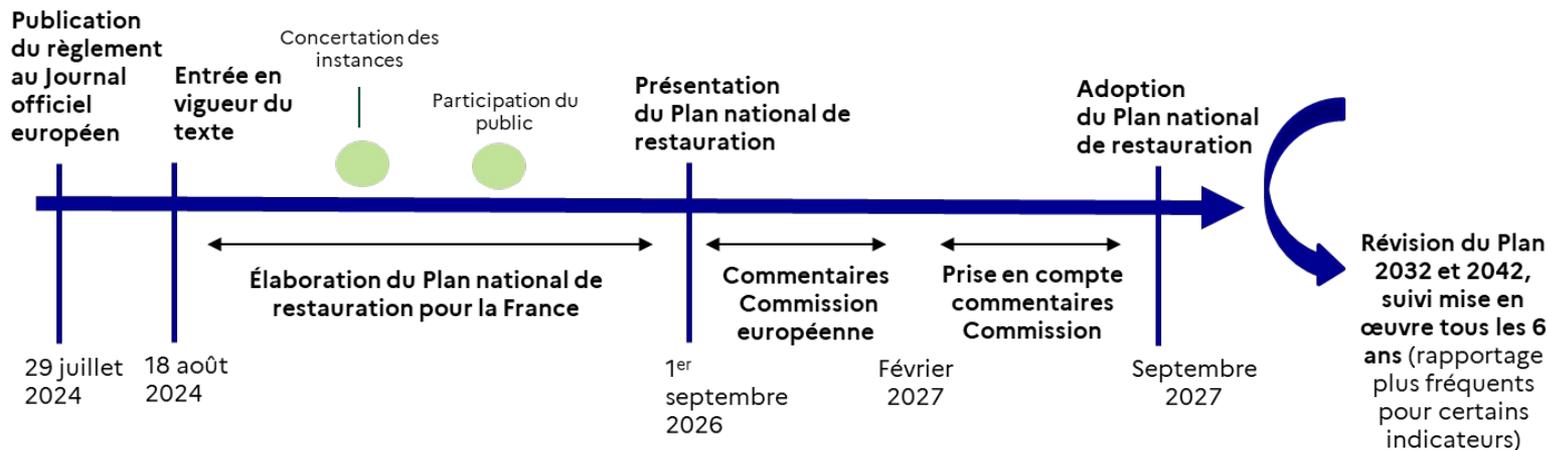
Il convient de noter que **les objectifs définis** par le règlement **sont cohérents avec les stratégies françaises** :

- la **Stratégie nationale biodiversité 2030** (axes 1 et 2) ;
- la **Stratégie nationale pour les aires protégées** (ex : protection forte).

- la **Stratégie Écophyto 2030** (axe 3) ;
- les **Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** ;
- etc.

2 - Calendrier de travail et organisation des consultations :

Les échéances à respecter sont fixées par le règlement européen :



2 - Calendrier de travail et organisation des consultations :

Ainsi, les règles ci-après ont été arrêtées :

1. Au niveau européen :

- chaque État membre doit **élaborer un Plan national de restauration dans un délai de deux ans** ;
- ce dernier **décrit les mesures mises en œuvre** pour atteindre les cibles du règlement ;
- les modalités de **calculs des indicateurs** sont définies **au niveau communautaire**.

2. Au niveau national :

- choisir **certains indicateurs** parmi une liste (indicateurs agricoles et forestiers) ;
- définir **le niveau satisfaisant à atteindre pour les indicateurs** ;
- définir **le type et la localisation des mesures** de restauration à mettre en œuvre.

2 - Calendrier de travail et organisation des consultations :

La Commission nationale du débat public a demandé au Ministère que des consultations soient conduites :

1. Au niveau national :

- une **consultation préalable** du grand public pour **alimenter la rédaction du Plan national** ;
- cette dernière s'est tenue **du 23 mai au 25 août 2025**, en ligne et en présentiel
- elle doit donner lieu à **des recommandations au Gouvernement**.

2. Au niveau régional (même période) :

- la possibilité pour **tout acteur volontaire** d'organiser **un débat local** près de chez lui ;
- des évènements régionaux « La nature près de chez vous » ...

2 - Calendrier de travail et organisation des consultations :

En Pays de la Loire : a réuni une trentaine de participants le jeudi 10 juillet 2025 à Nantes ; animé par les services de l'Etat et la Région, avec l'appui du CSRPN, du CEN et du GRAINE.

Une partie liminaire de contextualisation + 2 ateliers participatifs (pour chaque objectif choisi, identifier les freins à lever, les conditions à réunir, et les moyens à mobiliser)

Transmission au ministère courant juillet des propositions faites par les participants lors des ateliers.

ÉVÈNEMENT
La nature près de
chez vous

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables. Mobilisons-nous pour la protéger : participez à la consultation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !

Jeudi 10 juillet 2025 de 14h à 17h
Espace Beaulieu, 9 boulevard Vincent Gâche à NANTES

3 - Mesures de restauration :

Le Plan national de restauration devra contenir **une liste des mesures prioritaires** à déployer **pour réduire les pressions et restaurer les écosystèmes.**

Cette dernière n'est pas encore arrêtée mais **les outils suivants** pourraient éventuellement **être valorisés** :

- **Écosystèmes agricoles** : plantation de haies etc. ;
- **Écosystèmes forestiers** : mise en place de bois sénescents etc.
- **Écosystèmes aquatiques** : mise en place de zones de mouillage écologiques etc. ;
- **Écosystèmes urbains** : plantation d'arbres etc.

De nombreux **dispositifs existants** contribuent déjà à **la restauration de la nature.**

4 - Travaux en cours ou à venir en région PDL dans le cadre de l'élaboration du plan national de restauration

- Dans le cadre de l'écriture du Plan national, **travail en région spécifiquement sur les habitats d'intérêt communautaire (HIC)**, afin de donner à voir les HIC qui seraient potentiellement à restaurer en priorité (DREAL/Région avec CBNB).
- **Volet connaissance du Plan national de restauration de la nature** (Plan national de surveillance de la biodiversité terrestre – PNSBT) : prévoit de favoriser l'acquisition, la pérennisation et/ou la structuration des données de suivis temporels à partir des dispositifs identifiés, dont les dispositifs de suivi d'habitats d'intérêt communautaire...
- **Priorité accordée en 2025/2026 aux dunes** : protocole de suivi des habitats dunaires littoraux et continentaux de France hexagonale ; travaux à venir en 2026 (CBNB sous pilotage DREAL).